

Intitulé de l'épreuve : Économie

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

1. Y-a-t-il un régime de change idéal?

Un régime de change désigne les règles de fixation du taux de change d'une économie, lui-même défini comme le prix de biens ou services nationaux exprimés en monnaie étrangère. Un régime de change peut être flexible, c'est-à-dire déterminé par les marchés, ou fixe. La Banque centrale intervient alors pour maintenir le taux de change constant.

Les économies du monde ont régulièrement changé leur régime de change, car chacun présente avantages et inconvénients. Aujourd'hui, la majorité des pays ont des changes flexibles, mais des exceptions demeurent. Le régime de changes flexibles est-il vraiment idéal?

Les économies développées ont fait le choix de passer des régimes de change fixes à flexibles, la théorie économique validant les bénéfices de cette flexibilité pour la croissance (I). Toutefois, les changes flexibles ne sont pas un régime idéal en toutes circonstances : cela dépend de la structure de l'économie considérée (II).

*

*

*

N°

1124

Trop aux années 1970, la flottille des changes était privilégiée et a permis un premier essor du commerce international (IA).

Dans les systèmes de l'étalon - ou pris de l'étalon de change - de la plupart des monnaies du système monétaire international (SMI) étaient "arrimées" sur la valeur de l'or, puis du dollar comme seule monnaie pouvant être convertie en or.

Ce système permettait une grande fluidité des changes, ainsi qu'une limitation de l'inflation. Il a donc favorisé le commerce international, qui a augmenté de 5% par an en moyenne pendant les Trente Glorieuses.

Toutefois, la fin de la convertibilité du dollar en or en 1971 a conduit à la fin du système international de changes fixes en 1973 (synthèse de Bretton Woods). En effet, les changes flexibles présentent l'avantage de permettre des dévaluations, comme le souhaitait alors le président Nixon, entre autres avantages.

Depuis 1973, la plupart des économies développées ont un régime de changes flexibles, qui présente aussi de nombreux avantages pour la croissance (IB).

De manière globale, la fluidité des changes permet, en théorie, le déséquilibre à long terme des balances des paiements (Oliver et Regeff 1995). Elle permet des dévaluations quasi-autonomiques, par le jeu des marchés, en cas de déficit courant. La dévaluation peut alors être préemptée par l'intervention des banques centrales sur le marché des changes. À très long terme, le régime de changes flexibles permettrait donc de limiter les chocs de consommation.

et d'investissement intégrationnelles (Rodrik 1981).
Enfin, même sans caractère automatique, les interventions sur le marché des changes sont toujours possibles, y compris pour maintenir une certaine stabilité des changes (comme par exemple dans le cadre du Système monétaire européen). Tantefois, ces avantages ne font pas des changes flexibles un régime idéal.

* * *

Or les changes flexibles, en plus d'avoir échoué à stabiliser les balances courantes des pays développés, présentent des risques (IIA).

Le cas des États-Unis illustre que la capacité théorique des changes flexibles à rétablir l'équilibre courant au sein des balances de paiement peut à se matérialiser : le déficit courant s'y maintient à environ 2,5% du PIB depuis 2000. En effet, le rétablissement dépend aussi des valeurs des monnaies des autres pays.

En outre, les bénéficiaires peuvent s'avérer contre-productifs quand la condition de Marshall-Lerner (1971) n'est pas respectée, c'est-à-dire quand il est vrai les importations, dont le prix augmente, surpassent celles sur les exportations.

*

Le régime de change idéal dépend donc avant tout de la structure de l'économie considérée et du seuil de développement (IIB).

Les changes fixes semblent ceux préférables aux économies dont la bureaucratie est faible, pour donner des garanties aux investisseurs étrangers. Ainsi, le seul autre pays d'Afrique latine ait fixé son niveau

sur le dollar. A l'inverse, la flottille des changes a récemment semblé se diriger vers plusieurs pays exportateurs de matières premières, pour mieux s'adapter aux cours mondiaux.

*

*

*

2. Quelles priorités pour la diplomatie économique française ?

Dans son discours aux ambassadeurs de 2019, le président de la République a rappelé l'importance de la diplomatie économique, pour le rayonnement de la France mais aussi pour soutenir la croissance.

La diplomatie économique inclut à la fois l'action diplomatique traditionnelle (en matière économique et commerciale / négociation et conclusion de traités et accords) et une action en faveur de l'attractivité de la France et de la compétitivité des entreprises françaises s'installant à l'étranger.

Compte tenu de ce champ d'action vaste, quelles priorités - géographiques et fonctionnelles - devraient-elles être fixées ?

A l'action diplomatique traditionnelle, se sont ajoutées de nouvelles voies d'action en faveur du développement économique français à l'international (I). Toutefois, les enjeux fiscaux et commerciaux rendent prioritaire une action diplomatique orientée vers le soutien au multilatéralisme en matière économique (II).

Intitulé de l'épreuve : ECONOMIE

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

*

*

*

La diplomatie économique a d'abord consisté à négocier et conclure des traités et accords dans les domaines fiscaux et commerciaux (I-A.).

Cette activité a été le préalable de la mondialisation des échanges, qu'elle a aussi accompagnée. De conclusion de conventions fiscales bilatérales, régulièrement révisées, et d'accord commercial est la principale explication à l'augmentation exponentielle du nombre de traités signés annuellement par la France, de 4 avant 1914 à environ 150 depuis les années 2000.

Toutefois, elle implique l'avoir des acteurs en faveur des entreprises françaises et d'attractivité de la France pour recevoir des investissements (IDE) (I-B).

S'agissant du soutien des entreprises, il s'agit à la fois à l'accompagner à l'export et à l'innovation. Le rôle des pouvoirs s'additionne à celui d'autres acteurs (chambres de commerce, Business France,

N°

5.124

entre autres).

S'agissant de l'attractivité de la France, la diplomatie économique française effectue les entrées de capitaux : les IDE en France en 2018 ont atteint un record de 53 milliards.

Ces deux volets permettent de contribuer aux efforts de réduction officielle de la balance commerciale française, qui a encore augmenté en 2018, passant de -22 milliards à -25,5 milliards d'euros.

Tantefois, la montée devrait être limitée à la négociation multilatérale, car les risques pesant actuellement sur la croissance mondiale se dépendent directement. La France a donc un rôle à jouer.

* * *

Aujourd'hui, la France doit avant tout se préoccuper des risques pesant sur la croissance mondiale à travers une active diplomatie dans les champs commercial et fiscal en particulier (ITA).

En matière commerciale, selon la Banque de France en mai 2019, une guerre commerciale généralisée pourrait conduire à une diminution de 3% du PIB mondial à moyen terme. Dans ce cadre, le niveau de restrictions aux échanges devrait être une priorité, mais aussi une meilleure protection de la propriété intellectuelle, la refonte de l'OMC ou l'amélioration des marchés publics, en particulier en Chine.

En matière fiscale, le plan d'action de l'OCDE, issue du plan BEPS, qui sera présenté en 2020, fournira l'occasion d'une réforme de la fiscalité du numérique sur le plan mondial, alors que l'une meilleure

coordination contre l'évasion fiscale.

*
Cette priorité pourrait être affinée sans pour autant renoncer à la mise en place de meilleurs outils, en particulier à destination des entreprises (II B).

En particulier, la réorganisation autour du système "Team France Export", annoncée au discours de Roubaix de février 2018, pourrait être finalisée. Il s'agit notamment d'affirmer aux entreprises une intégration unique par pays, à des fins de simplification.

3. L'internationalisation des chaînes de valeur.

Au XX^e siècle, la décomposition des chaînes de valeur pour leur internationalisation a permis à de nombreuses entreprises d'effectuer des gains de productivité substantiels, renforçant la croissance des revenus et du commerce.

Toutefois, cette internationalisation semble aujourd'hui en diminution, car ses risques équilibrer ses gains, à moins que la forte croissance mondiale n'en soit le facteur principal.

L'internationalisation des chaînes de valeur a-t-elle atteint ses limites ?

Si ce phénomène a longtemps soutenu la croissance des entreprises, il semble aujourd'hui

avoir atteint ses limites (I). Tantefois, une reprise de la croissance mondiale pourrait le relancer, à moins que les entraves aux échanges ne se généralisent (II).

*

*

*

L'internationalisation des chaînes de valeur a permis la croissance de multinationales à travers les gains de productivité qu'elle engendre (IA).

La production d'un bien repose sur une chaîne d'actions additionnant les valeurs ajoutées, telles qu'elles se retrouvent au niveau agrégé dans l'IB. Ces actions peuvent ou être disséminées dans des lieux de plus en plus éloignés grâce à la diminution des coûts du transport international et à la levée des restrictions aux échanges à partir de 1948 (GATT).

En se rapprochant des consommateurs ou en maximisant l'utilisation du facteur travail dans des pays à faible coût de main-d'œuvre, les entreprises ont ainsi pu effectuer d'impressionnantes gains de productivité. Selon l'étude de Cozet et Koenig 2015, la chaîne entre-firmes représente aujourd'hui un tiers de l'ensemble du commerce international.

Tantefois, son rythme a sensiblement diminué depuis la crise (de 2008), où l'internationalisation comporte aussi des risques (IB).

S'il n'y a pas encore de revitalisation des chaînes de production I, le phénomène d'internationalisation a rebondi depuis la crise (FTI 2017).

Elle présente des risques : par exemple, les circuits courts sont très dépendants de la situation

Intitulé de l'épreuve : ECONOMIE

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Nombre de copies :

sécurité des pays de production ; or, si elle s'arrête, l'ensemble de la chaîne de valeur est impacté. L'import environnemental est aussi davantage pris en compte par les entreprises dans leurs stratégies de production.

Dès lors, les risques de l'internationalisation pourraient être désormais plus importants que les gains de productivité à en attendre.

* *

L'internationalisation des chaînes de valeur est, en outre, particulièrement menacée par les risques actuels pesant sur le commerce international (ITA).

La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, comme le "Brexit" en Europe, devraient encourager la tendance vers une re-nationalisation partielle des chaînes de valeur. En effet, l'augmentation des taxes à chaque passage de frontière entraîne une perte importante (triangle de Heckscher 1971) rendant comparativement moins cher le recours à la main d'œuvre nationale.

Cependant, elle pourrait être sauvée par une reprise de la croissance mondiale, donnant

N°
9.124

avantage de temps aux entreprises pour adopter leurs stratégies commerciales (IB)

Selon certains économistes (comme Givetz 2015), l'absence du commerce international et de l'internationalisation des chaînes de valeur a été principalement due à la faible croissance mondiale depuis la crise.

Des fois, à l'inverse, la revatualisation pourrait ne pas avoir lieu.

Pourtant, celle-ci présenterait de nombreux avantages à long terme, en termes d'emploi et d'innovation. En tout état de cause, elle pourrait donc être promue par la puissance publique.

*

*

*

4. L'allocation de l'épargne mondiale

L'épargne mondiale se caractérise, depuis les années 1990, par ses déséquilibres et ses contradictions. Elle est trop importante dans certaines zones (Asie par exemple) et trop faible dans d'autres (déficit courant des Etats-Unis), tandis qu'à un niveau mondial, la croissance est affaiblie par un investissement structurellement faible (Bernanke 2002).

Comment expliquer la persistance de ces déséquilibres ?

L'épargne mondiale est probablement trop élevée et ne participe ^{assez} au développement des pays du Sud (I). Ces deux mondiaux, tous, n'étant plus en

N°

10/24

outil macroéconomique mobilisable, la réallocation de l'épargne mondiale devra passer par d'autres canaux (I).

*

*

*

L'épargne mondiale est trop élevée au niveau agrégé, avec d'importants déséquilibres régionaux (II).

Si le contexte d'une épargne très importante par rapport aux besoins mondiaux d'investissement est dressé depuis les années 2000 (Bernanke), il masque d'importants déséquilibres, étudiés par Cendaciu (2015).

Par exemple, tandis que l'épargne représente 60% du PIB en Chine, le déficit courant des USA a atteint 891 milliards de dollars en 2018. En termes euros, le taux d'épargne est de 15% en France et en Allemagne, mais de seulement 9,5% en Italie.

*

En outre, l'allocation de l'épargne mondiale bénéfice peu aux pays en développement, (IB).
(pro)

Enfin, l'épargne des pays développés finance principalement des investissements dans d'autres pays développés ou en intérieur, alors même que les retours sur investissement supérieurs dans les PDI (paradis de Feldstein-Hericka 1987).

Il semble donc que l'épargne mondiale souffre d'inefficiences du point de vue de son allocation, compte de sa répartition. Or, elle est particulièrement difficile à orienter, car les actifs sont libres dans leurs choix d'épargner ou d'investir. L'outil monétaire, en outre, est désormais neutralisé.

*

*

Une difficulté supplémentaire réside dans la faiblesse actuelle des taux d'intérêts mondiaux (II A).

S'agissant du manque d'investissement, la faiblesse des taux empêche une future baisse, d'autant que la Fed et la BCE ont déjà baissé, respectivement en juin et en juillet 2019, avoir décidé un maintien de leurs niveaux actuels jusqu'en 2020.

Dans ce contexte, une réallocation de l'épargne mondiale ne pourrait être encouragée que par d'autres canaux (II B).

Il pourrait s'agir, par exemple, d'un assouplissement des conditions réglementaires d'accès au crédit dans les pays qui le contraint, sans préjudice des effets de financement de la stabilité financière.

* * *

*

5. Quelle efficacité pour les mesures commerciales américaines ?

L'efficacité de mesures protectionnistes peut se mesurer au regard des objectifs qui leur ont été assignés. Dans le cas américain, il s'agit de diminuer le déficit commercial avec la Chine et de diminuer le chômage, en particulier dans le secteur manufacturier.

Toutefois, leur efficacité dépend aussi de leur impact global sur la croissance, à court et long terme.

Quelle efficacité pour les mesures protectionnistes américaines au regard de ces différents objectifs ?

Si les mesures protectionnistes peuvent en

N°

12124

Intitulé de l'épreuve : ECONOMIE

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

diminuer le déficit commercial et améliorer l'emploi (I),
ces bienfaits pourraient être neutralisés par un ralentissement
de la croissance américaine dès 2020 (II).

* *

*

Les Etats-Unis ont adopté une politique commerciale protectionniste et entendent la compenser à moyen terme (IA).

Dès mai 2018, les Etats-Unis ont imposé puis mis en œuvre des droits de douane supplémentaires sur leurs importations d'acier et d'aluminium, puis des tarifs à 25% sur un total de 250 milliards de dollars d'importations chinoises (et 10% supplémentaires en avril 2019 sur 300 milliards supplémentaires, soit l'intégralité des importations chinoises), enfin 5% sur les importations mexicaines (à l'été 2019 (censées passer à 15% en octobre prochain).

Ces sanctions ne devraient pas être quittes, à moins

*

Les mesures pourraient atteindre leur

N°

13.12h

objectif en termes d'emploi et de déficit commercial (IB).

En termes d'emploi, les délocalisateurs auraient concerné 13% des travailleurs américains dans les années 2000 (Demmen 2013) : les taxes pourraient inciter les entreprises à renationaliser leurs moyens de production.

En termes de déficit commercial, les Etats-Unis ont enregistré en 2018 un déficit de 353 milliards de dollars avec la Chine, soit plus d'un tiers de leur déficit global. Les surtaxes pourraient diminuer ce déficit.

Enfin, ces surtaxes pourraient une recette supplémentaire à l'état fédéral (Roddy 1976), potentiellement réinvestie dans des dépenses de compétitivité.

* *

Revenant, ces gains attendus devraient être neutralisés par l'effet global des mesures protectionnistes sur la croissance américaine (II A).

Il existe un consensus sur la théorie économique s'agissant de la perte sociale qui accompagne tout import, en particulier les droits de douane (Hartley 1971). Elle provient de l'augmentation des coûts à la consommation, qui en particulier pourrait atteindre +0,57% (CEPII 2018).

La croissance américaine pourrait diminuer de 0,5% à moyen terme, alors même qu'elle serait de 2,7% en 2019 (FTN 2019) et que le taux de chômage n'est que de 4%. Donc, les pertes seraient, à terme, largement supérieures aux gains.

*

Pour être efficaces, les mesures commerciales américaines devraient surtout conduire à de nouvelles garanties de légalité dans les échanges au niveau intra-social, pour être abandonnées le plus vite possible (IB).

La présidente du FMI a qualifié ces mesures de "blessures auto-infligées" (six mois après 2019) : elles devraient être stoppées rapidement.

Tantefois, ces mesures permettent d'effectuer une pression sur les partenaires des Etats-Unis qui manquent de légalité au regard des règles de l'OMC, en particulier la Chine.

Il s'agira donc pour les membres de l'OMC, au premier rang desquels la France, d'agir à la fois pour une baisse graduelle des taxes douanières et d'utiliser cet effet de levier pour obtenir des garanties chinoises en matière de propriété intellectuelle et d'ouverture des marchés publics.

*

*

*

6. Energie et croissance économique.

Le croissance accroît les besoins globaux en énergie. En retour, l'énergie est à la fois une opportunité et une contrainte pour la croissance économique, du point de vue de ses producteurs comme de ses consommateurs.

En outre, les marchés de l'énergie sont en constante recomposition, obligeant les économies à une adaptation régulière de leurs réseaux de production et d'approvisionnement.

Dans ce contexte et dans celui, plus vaste, de la croissance écoénergétique, comment faire de l'énergie un levier de croissance économique plutôt qu'une

N°

A5124

contrainte ?

L'énergie est une source de recette aux effets ambivalents pour ses producteurs, et une contrainte permanente en termes de coûts pour les consommateurs (I).

Des réciprocités actuelles des marchés de l'énergie pourraient permettre de nouveaux gains en terme de croissance en général, et de croissance durable en particulier (II).

* *

L'énergie est une source de coûts pour les consommateurs, qui cherchent à minimiser l'utilisation (IA).

De point de vue microéconomique, les agents, publics comme privés, maximisent leur utilité en utilisant les sources d'énergie les moins chères et les plus à même d'orienter leur confort au bon producteur.

De point de vue macroéconomique, l'énergie agit donc sur la croissance à travers son coût, sa facilité d'accès, mais aussi ses externalités (empreinte environnementale en particulier).

*

Elle est aussi une source de recette pour ses producteurs, avec des effets ambivalents (IB).

Les producteurs d'énergie peuvent disposer, à travers elles, d'une rente : c'est en particulier le cas des économies productrices de matières premières. Cela peut impliquer des risques, comme des effets de dépendance et le sous-investissement dans d'autres secteurs de l'économie.

Pour les producteurs, l'énergie est un levier où l'innovation peut s'avérer décisive : c'est par exemple le cas dans le filier nucléaire en France.

* *

N°

1.612h

Intitulé de l'épreuve : ECONOMIE

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Nombre de copies :

Les marchés de l'énergie sont en pleine recomposition, synonyme d'opportunités de croissance (IIA).

Les marchés de l'énergie évoluent grâce au progrès technique, notamment en matière d'énergies renouvelables, de nucléaire, ou encore de techniques d'extraction s'agissant des énergies fossiles.

Ces innovations sont des opportunités de croissance. Pour les producteurs, elles permettent par exemple des gains de productivité. Pour les consommateurs, elles permettent parfois de diminuer les coûts. Par exemple, l'exploitation des gisements de schiste aux Etats-Unis a permis de diminuer de 30% le coût du gaz naturel depuis 2010.

Toutefois, ces effets sur la croissance devraient aussi prendre en compte les externalités des différentes sources d'énergie. (Pignon 1920).

*

Tandis que la demande en énergie ne devrait pas diminuer, il s'agit surtout que cette croissance puisse être durable (IIB).

La demande en énergie devrait continuer

N°

17.144

à augmenter, en particulier dans les pays en développement.

Dans ce cadre, il importe que l'effet, comme la demande d'énergie s'oriente vers des productions à faibles externalités négatives, c'est-à-dire à faibles émissions de carbone.

Dans les pays développés, la transition vers les énergies vertes devra aussi s'ajouter à la diminution de la consommation finale d'énergie par habitant.

En France, en particulier, cette transition bénéficierait d'autant plus à la croissance économique qu'elle réduirait la dépendance aux importations d'énergies fossiles, principal facteur de la hausse de la "facture Eneyekque" de 6,7 milliards d'euros en 2018.

* * *

*

7. La notion d'aide au développement est-elle dépassée ?

Tandis que l'aide publique au développement (APD) a atteint 179 milliards de dollars au niveau mondial en 2018, cette source de revenus pour les PVD fait l'objet de critiques. En particulier, son efficacité serait diminuée par la faible association des actions économiques aux investissements consentis. Faut-il pour autant en conclure que la notion d'aide au développement, par les Etats et les ONG, est dépassée ?

N°

18124

de son efficacité

L'aide au développement a rencontré des difficultés dans les années 2000 (I), mais cela doit plutôt inciter à en améliorer les modalités qu'à en conclure à son dépassement (II).

* * *

*

L'aide au développement a été valorisée depuis les années 1970 dans le cadre du consensus de Washington (IA).

L'aide au développement, dans sa composante publique, a été valorisée, en particulier à partir de la conférence de 1968 du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), lors de laquelle les pays industrialisés se sont engagés à augmenter leur APD jusqu'à 3 % de leur PIB.

Par la suite, l'APD s'est développé en tant que composante du consensus de Washington, qui y associe des réformes en matière de concurrence, de libéralisation des marchés et de bonne gestion publique (North, Wallis et Weingast 2009).

Elle a toutefois fait l'objet de critiques récurrentes, notamment dans les pays en développement eux-mêmes (TB).

L'APD peut parfois être perçue comme une rente, favorisant la corruption et fondée sur des investissements sous-efficients car causant bien des perturbations vissées.

Des pays en développement très pauvres ont payé un prix élevé des aides, en particulier en abîmant l'autonomie avec le maintien d'entraves structurelles au développement (courant des termes de l'échange, Attia 1973).

* *

Dès lors, l'aide au développement a dû évoluer, en associant davantage les acteurs locaux et les ONG, et en privilégiant l'approche multilatérale (IIA).

D'une part, les acteurs locaux ont été davantage associés à la conception et à la mise en œuvre des programmes d'investissement, ainsi que les ONG et les acteurs privés comme les entreprises.

D'autre part, l'approche bilatérale traditionnelle a été partiellement remplacée par une approche multilatérale, fondée sur la mutualisation des moyens et l'expertise d'organisations internationales et de leurs réseaux sur le terrain (ONU, Banque mondiale principalement).

*

Aujourd'hui, la notion d'aide au développement peut sembler dépassée, mais elle reste de facto nécessaire à la réduction des inégalités mondiales (IFB).

L'APD ne représente que 0,5 % du PIB des pays développés, tandis que les inégalités entre pays augmentent : la différence en termes de PIB par tête est passée d'un facteur 5 à un facteur 10 depuis les années 1990 (Zacharia 2018). Or, l'aide au développement semble permettre de soutenir la baisse du taux de pauvreté au niveau mondial, passé de 50 % en 1990 à 20 % au début des années 2010 (FTI 2013). Elle pourrait donc être accueillie.

Cela n'empêche pas de continuer à réformer les modalités de cette aide, pour en faire davantage un partenariat, fondé sur la réciprocité des intérêts et le principe de pluralité.

Enfin, il existe une compétition géopolitique en matière d'aide au développement, qui en fait un véritable outil d'influence. Cela concourt au moins

Intitulé de l'épreuve : ECONOMIE

Nombre de copies :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

à affirmer que cette notion n'est pas dépassée
en tant que telle.

*

*

*

8. La mondialisation, effet positif ou négatif pour la France?

La mondialisation se définit comme l'accroissement des échanges économiques, sociaux et culturels entre Etats, ayant pour conséquence une interdépendance croissante et l'interpenetration des économies par les échanges de biens, services, personnes et capitaux.

Ces échanges peuvent augmenter le bien-être des agents, mais également engendrer des frictions, par exemple sur le marché du travail.

La France, comme l'ensemble des pays occidentaux, a gagné et bénéficié à la mondialisation. De ce fait elle semble

N°

21124

aujourd'hui à suivre. Globalement, ses effets ont-ils été plus positifs que négatifs ? Comment en maximiser les effets positifs ?

Si les effets positifs de la mondialisation ne devraient pas encalmer les effets négatifs (I), ils devraient aujourd'hui inciter à défendre l'ouverture des frontières tout en accompagnant les changements qui elle induit (II).

*

*

*

La mondialisation favorise la croissance par la spécialisation des économies et la diffusion des innovations (IA).

La spécialisation permet de maximiser l'usage des facteurs de production au niveau optimal, selon les classiques (Adam Smith, Ricardo) comme selon des modèles plus récents (théorie HOS 1933). Elle contribue donc à la croissance, en France comme dans le reste du monde. Il en va de même de la diffusion des technologies (Keesing 1966) et des facteurs d'acquisition du capital humain (Vernon 1966).

*

En revanche, la spécialisation a un coût en termes d'emploi, entre autres effets négatifs de la mondialisation (IB).

Dans le cas de la France, la spécialisation dans des producteurs à moyenne ou haute valeur ajoutée a conduit à une désindustrialisation partielle, la

N°

12.1...

part de l'industrie dans la valeur ajoutée passant de 24,5 % du PIB en 1980 à 12 % en 2000.

La mondialisation peut impliquer d'autres effets négatifs comme des externalités négatives sur l'environnement.

En outre, de nouveaux risques se sont additionnés à ces effets négatifs anciens.

*

*

Aujourd'hui, de nombreux risques persistent sur l'économie française du fait de sa mondialisation (FTA).

En matière de commerce international, la hausse des droits de douane au niveau mondial pourrait accroître le déficit commercial français.

Plus généralement, la mondialisation amplifie les risques sociaux, dont l'effet destabilisant peut diminuer la croissance (Barro 1986), comme les menaces sécuritaires.

+

À l'avenir, il s'agira donc pour l'économie française de maximiser les effets positifs et minimiser les effets négatifs, en particulier sur le marché du travail (FTA).

En particulier, des politiques de formation professionnelle des demandeurs d'emploi permettraient de mieux répondre aux effets négatifs de la spécialisation comme du progrès technique dans la mondialisation favorise la circulation (Le Ru 2016).

En outre, les effets positifs de la mondialisation pourraient être maximisés par les différ-

N°

23124

volets de la diplomatie économique, pour soutenir
le maintien des droits de douane indépendants à un
niveau faible, promouvoir les investissements en
France et soutenir les entreprises à l'export.

—

N°
26.12.4